



Procès-Verbal Commission Régionale Sportive Seniors

Réunion du mardi 27 février 2024 (par voie électronique)

Président des Compétitions : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Eric JOYON, Roland LOUBEYRE, Bernard VELLUT

* * * * *

INFORMATIONS

*** Programmation des deux dernières journées de championnat de la saison 2023-2024**

Communiqué du Conseil de Ligue du 06 janvier 2024 :

« Le Conseil de Ligue de la LAuRAFoot souhaite valider dès ce jour, afin d'en prévenir les clubs très en amont, le principe déjà adopté les précédentes saisons de **répartir entre le samedi et le dimanche (tous les matchs d'une même poule le même jour) pour les 2 derniers week-ends des championnats.**

Pour rappel, l'article 30 des RG de la LAuRAFoot dispose que «l'engagement d'un club dans l'un des championnats de la Ligue comporte pour lui le respect du calendrier fixé par la Commission Compétente. Dans toute la mesure du possible, les 2 dernières journées se joueront le même jour, à la même heure ».

« Après échanges, le Conseil de Ligue **DECIDE dans l'intérêt supérieur du football régional** afin de sécuriser son calendrier et finalisant la fin de ses championnats 2023/2024 :

- Que les rencontres des **championnats régionaux Séniors R2 A et C, U18R1 A, U18R2 A et B et U16R1** poule « Promotion » des 2 dernières journées **seront programmées exceptionnellement le samedi à 17h00,**
- Que les autres rencontres des championnats régionaux seniors masculins des 2 dernières journées seront programmées à l'horaire légal de ces compétitions, c'est-à-dire le samedi à 18h00 en R1 et le dimanche à 15h00 en R2 et R3 ;
- Que les rencontres des autres poules des championnats régionaux jeunes masculins des 2 dernières journées seront programmées à l'horaire légal de ces compétitions, c'est-à-dire le dimanche à 13h00,
- Que les rencontres des championnats régionaux seniors féminins des 2 dernières journées seront programmées à l'horaire légal de ces compétitions, c'est-à-dire le dimanche à 15h00,
- Que les rencontres des championnats régionaux jeunes féminins des 2 dernières journées seront programmées à l'horaire légal de ces compétitions, c'est-à-dire le dimanche à 13h00,
- Que les rencontres des championnats régionaux Futsal seniors masculins des 2 dernières journées seront programmées comme le prévoit le règlement le samedi à 17h00,

Et **DEMANDE** à ses commissions régionales sportives de considérer que tous les matchs d'une même poule doivent se jouer le même jour à la même heure mais qu'exceptionnellement, elles peuvent y déroger pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations, et ainsi déplacer la rencontre en question au cours du même week-end ».

* **Port d'un brassard par les Educateurs (Rappel)**

Sur proposition de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football (CRSEEF) et dans le cadre de la lutte contre les violences et incivilités, il a été décidé de reconduire pour cette saison le port d'un brassard par les éducateurs des équipes.

A l'occasion d'un match régional (Senior, Jeune, Féminin, Futsal) **chaque éducateur responsable d'équipe portera obligatoirement et de manière visible un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc.**

Ces brassards sont à prévoir par le club pour ses équipes concernées.

* **Barèmes de pénalisation**

L'article 64.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot prévoit qu'en fin de saison un retrait de points au classement sportif des championnats régionaux est appliqué en fonction du nombre de points de pénalisation du classement du Fair-Play.

Pour les compétitions se jouant en deux phases, l'application des retraits de points s'effectuera à la fin de chaque phase.

Ces dispositions de retrait de points sont de la compétence de la Commission Régionale des Compétitions qui jugera en première instance. Tout club peut faire appel de ces décisions auprès de la Commission Régionale d'Appel qui jugera en 2^{ème} et dernier ressort.

Situation actuelle –

Les clubs ont la possibilité de connaître uniquement l'actuelle situation de leurs équipes en formulant une demande par mail auprès du service compétitions de la Ligue.

DOSSIERS

REGIONAL 2 – Poule E

Match n° 24315.1 : SUD LYONNAIS FOOTBALL 2013 / U.S. ANNECY LE VIEUX du 03/02/2024

La Commission enregistre la décision de la Commission Régionale des Règlements en date du 19 février 2024 qui a donné match perdu par pénalité à l'U.S. ANNECY LE VIEUX sans en reporter le gain de la rencontre à SUD LYONNAIS FOOTBALL 2013.

REGIONAL – Poule D

Match n° 24527.2 : A.S. ST DIDIER ST JUST / A.S. ALGERIENNE CHAMBON FEUGEROLLES du 18/02/2024

Constatant que ce match ne s'est pas déroulé sur le terrain initialement prévu, la Commission transmet ce dossier à la Commission Régionale des Règlements pour suite à donner.

RAPPEL : TERRAINS IMPRATICABLES

La Commission invite les clubs à se conformer aux dispositions fixées à l'article 38 des R.G. de la Ligue (pages 28 à 30) concernant la procédure à respecter pour les reports de match et les sanctions encourues en cas de non-respect ;

Rappel – **Article 38.3**

« Au cours d'une saison, à partir de 2 matchs de championnat remis (arrêté municipal ou non), le **club doit fournir un terrain de repli si un 3^{ème} report devait avoir lieu**. Ce terrain devra répondre aux exigences de l'épreuve ou, à défaut, présenter une installation sportive de repli classée au minimum de la catégorie inférieure à celle préconisée à la pratique de la compétition. A défaut de proposer un terrain de repli, la Commission peut prononcer, après examen des éléments factuels, une sanction envers le club fautif pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité ».

COURRIERS DES CLUBS (horaires)

REGIONAL 1 – Poule B

* **GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE** (560508)

Le match n° 25423.2 : GOAL F.C. (2) / F.C. VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS (2) se déroulera le dimanche 11 mars 2024 à 15h00 sur le terrain synthétique du stade Dubot à **TASSIN LA DEMI-LUNE**.

* **OLYMPIQUE SUD LYONNAIS** (520061)

- Le match n° 28671.2 : OLYMPIQUE SUD LYONNAIS / F.C. AIX LES BAINS se déroulera le dimanche 03 mars 2024 à 15h00 sur le terrain synthétique du Parc des Sports à **FRANCHEVILLE**
- Le match n° 28684.2 : OLYMPIQUE SUD LYONNAIS / F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01 (2) se disputera le dimanche 24 mars 2024 à 15h00 sur le terrain synthétique du Parc des Sports à **FRANCHEVILLE**.

* **F.C. VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS** (504256)

Le match n° 26423.2 : F.C. VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS (2) / S.A. THIERS se disputera le dimanche 28 avril 2024 à 15h00 sur le terrain synthétique du stade Saint Exupéry à **VILLEFRANCHE SUR SAONE**

REGIONAL 2 – Poule E

* **U.S. ANNECY LE VIEUX** (522340)

Le match n° 26349.2 : U.S. ANNECY LE VIEUX / F.C. CHAPONNAY MARENNES se déroulera le dimanche 03 mars 2024 à 15h00 sur le terrain en herbe (et non le synthétique) du stade d'Albigny à **ANNECY LE VIEUX**

REGIONAL 3 – Poule F

* **U.S. LA MOTTE SERVOLEX** (504511)

Le match n° 26140.2 : U.S. LA MOTTE SERVOLEX / C.S. VERPILLIERE se déroulera le dimanche 03 mars 2024 à 15h00 sur le terrain synthétique du Complexe Sportif Raoul Villot à **LA MOTTE-SERVOLEX**.

REGIONAL 3 – Poule G

* **F.C. CROLLES BERNIN GRESIVAUDAN** (517504)

Le match n° 26390.2 : F.C. CROLLES BERNIN GRESIVAUDAN / DOMBES BRESSE se déroulera le dimanche 03 mars 2024 sur le terrain synthétique du stade de la Dent à **CROLLES**

REGIONAL 3 – Poule J

* **Ent. S. DU RACHAIS** (546479)

Le match n° 24932.2 : Ent. S. DU RACHAIS / F.C. PEAGEOIS se déroulera le samedi 09 mars 2024 à 19h30 sur le terrain synthétique du stade Albert Batteux à **MEYLAN**.

NOTA -

La Commission invite les clubs à se conformer aux dispositions fixées à l'article 38 des R.G. de la Ligue (pages 28 à 30) concernant la procédure à respecter pour les reports de match et les sanctions encourues en cas de non-respect ;

PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD

Préambule :

La Commission Régionale Sportive Seniors tient à préciser que conformément au calendrier sportif de la saison 2023-2024 les 16-17 mars 2024 sont des dates prévues pour la Coupe LAuRAFoot (8èmes de finale) et pour des rencontres de rattrapage en championnat.

Il en est de même pour le week-end pascal (30 mars, 31 mars et 1^{er} avril 2024).

Attention et si nécessaire, des rencontres seront à disputer sur les deux jours, à savoir : les samedi 30 mars et lundi 1^{er} avril 2024.

* * * * *

REGIONAL 1 - Poule A –

Samedi 16 mars 2024 à 18h00

* Match n° 25372.1 : **Sp. CHATAIGNERAIE CANTAL / F.C. CHAMALIERES (2)**

(remis du 09 décembre 2023) – Le club recevant comptabilise 3 reports

* Match n° 25409.1 : **AURILLAC F.C. / C.S. VOLVIC**

(remis des 16 décembre 2023 et 13 janvier 2024) – Le club recevant comptabilise 2 reports

* Match n° 25515.1 : **A.S. CLERMONT SAINT JACQUES / U.S. SAINT FLOUR**

(remis du 09/12/2023 et 13/01/2024) – Le club recevant comptabilise 2 reports

Samedi 30 mars 2024 à 18h00

* Match n° 25514.1 : **U.S. BEAUMONT / A.S. DOMERAT**

(remis des 09/12/2023 et 20/01/2024) – Le club recevant comptabilise 2 reports

* Match n° 26045.1 : **Sp. CHATAIGNERAIE CANTAL / F.C. VELAY**

(remis des 04 novembre 2023 et 20 janvier 2024) – Le club recevant comptabilise 3 reports

REGIONAL 1 – Poule B –

Samedi 30 mars 2024 à 18h00

* Match n° 26423.1 : **S.A. THIERS / F.C. VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS (2)**

(remis des 09 décembre 2023 et 20 janvier 2024) – Le club recevant comptabilise 2 reports

REGIONAL 2 - Poule E :

Dimanche 17 mars 2024 à 15h00

Match n° 26361.1 ; **Et. S. CHILLY / E.S. DE MANIVAL A SAINT ISMIER**

(remis du 04 février 2024)

REGIONAL 3 - Poule A :

Dimanche 17 mars 2024 à 15h00

* Match n° 24356.1 : **DOMES SANCY FOOT / U.S. MURAT**

(remis des 11/11/2023 et 21/01/2024) – Le club recevant comptabilise 2 reports.

* Match n° 24374.1 : **F.C. MASSIAC MOLOMPIZE / AMBERT LIVRADOIS SUD**

(remis des 10 décembre 2023 et 21 janvier 2024) – Le club recevant comptabilise 2 reports

REGIONAL 3 – Poule H :

SAMEDI 30 mars 2024 à 18h00

* Match 24784.2 : **F.C. CHABEUIL / HAUTS LYONNAIS (2)**

(remis du 11/02/2024).

RENCONTRE EN ATTENTE DE REPROGRAMMATION

* **REGIONAL 3** :

Poule D :

Match n° 24524.2 : A.S. ALGERIENNE CHAMBON FEUGEROLLES / F.C. ST PAUL EN JAREZ (du 11/02/2024)

Yves BEGON,

Roland LOUBEYRE,

Président des Compétitions

Secrétaire de séance